Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260702-D_2026_094-DE

Publié le 07/07/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-094

L'an 2026, le 02 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 26/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers absents : 6
Nombre de procurations : 6
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, Mme GAFSI Leïla, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, Mme HARDOUIN Natalina, M. HAROUCH Foued, Mme LABEDAN Constance, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. WEILL Michel, Mme WITTNER Isabelle.

Élus absents :
Mme BAUCHER Karine, M. FROISSART Yves, M. HOVORKA Frank, M. LAINÉ Joël, M. SPALETTA Hervé, Mme YANG Aurélie.

Procurations :
Mme BAUCHER Karine à M. CHENEAU Frédéric ;
M. FROISSART Yves à M. LEGROS Adrien ;
M. HOVORKA Frank à M. MERIT Jean-Philippe ;
M. LAINÉ Joël à Mme HARDOUIN Natalina ;
M. SPALETTA Hervé à M. GARCIA Juanito ;
Mme YANG Aurélie à M. MESAS Jacques.

Secrétaire de séance :
Mme CHAMI Émilie

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC LA CCTVL RUE DE L'ABATTOIR

Rapporteur : Madame Natalina HARDOUIN

Dans le cadre de la vente de l'ancien Pôle Ressources de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL), il est apparu que les limites parcellaires ne correspondent pas à la réalité du terrain. Tant du côté de la rue de Châteaudun que de la rue de l'Abattoir, une partie des voiries et trottoirs étaient inclus dans les parcelles appartenant à la Communauté de communes des Terres du Val de Loire. A l'inverse, une petite partie du parking était comprise dans le domaine communal.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260702-D_2026_094-DE

La rétrocession s'effectue à titre gratuit. Les frais de géomètre ont été intégralement pris en charge par la CCTVL, la ville n'aura à couvrir que les frais de notaire. Le Conseil départemental du Loiret prend à sa charge les frais pour les parcelles situées le long de la rue de Châteaudun.

Ce dossier a été présenté à la commission « travaux, urbanisme, logement, mobilité » du 09/06/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ de :

1. **Approuver la rétrocession à la Commune des parcelles F1972p d'une contenance de 80 m², F1973p d'une contenance de 1 m², et F3339 d'une contenance de 11 m² à titre gratuit ;**
2. **Approuver l'intégration des dites parcelles au domaine public communal ;**
3. **Approuver le déclassement et la cession à la Communauté de communes des Terres du Val de Loire, ou à toute personne s'y substituant, des 5 m²actuellement attachés au domaine public communal mais situés sur le parking du bâtiment ;**
4. **Dire qu'à compter de la présente rétrocession, la Commune s'engage à assurer l'entretien et la gestion des ouvrages remis ;**
5. **Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes afférents à ce dossier ;**
6. **Dire que les frais de notaire liés à cette rétrocession et au classement dans le domaine public communal seront supportés par la ville de Beaugency.**

Signé électroniquement par : Émilie CHAMPION
Date de signature : 17/07/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire adjoint

Jacques MESAS
Maire